

# Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE)

**RESPONSABLE DU TRAITEMENT** : la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

## **OBJET DU TRAITEMENT DE DONNEES**

### **Finalités**

Le traitement a pour finalité :

1° Une finalité statistique permettant au service statistique ministériel et aux services statistiques académiques :

- de disposer d'informations de base fiables et cohérentes sur l'ensemble du dispositif national d'enseignement supérieur ;
- de réaliser des études sur l'efficacité de l'enseignement supérieur selon les populations d'étudiants, selon les filières, selon les types d'établissements ;
- de disposer de données pour mener à bien des études prospectives et longitudinales et des enquêtes auprès des étudiants.

2° Une finalité de fiabilisation de l'immatriculation nationale des étudiants permettant :

- d'assurer l'interface entre les systèmes de gestion des établissements d'enseignement supérieur, le traitement dénommé « identifiant national dans l'enseignement supérieur » (INES) et le « répertoire national des identifiants élèves » (RNIE) afin d'améliorer les modalités de recherche de l'identifiant national d'un étudiant (INE) à partir de son état civil ;
- d'optimiser la recherche des doublons d'identifiants et de rendre plus efficace le traitement des erreurs qui surviennent lors de l'immatriculation.

### **Base légale**

Article 6 (1) du règlement général sur la protection des données (RGPD)  
Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public dont est investi le SIES (articles 4, 5 et 5 bis du règlement 223/2009 relatif aux statistiques européennes), article 1 de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques ; article 72 de l'arrêté du 17 février 2014 fixant l'organisation de l'administration centrale des ministères de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et de l'enseignement supérieur et de la recherche qui vient préciser les missions dont le SIES est investi au sein du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

## **DONNEES TRAITÉES**

### **Catégories de données traitées**

- Données relatives à l'identité et l'identification de l'étudiant :
  - Identifiant national étudiant (INE) ;
  - Nom d'état civil, nom d'usage, prénoms, commune ou pays de naissance ;
  - Sexe, date de naissance, nationalité de l'étudiant, profession et catégorie socio-professionnelle de ses parents ;
  - Commune et pays de résidence de l'étudiant, département et pays de résidence de ses parents.
  - Coordonnées : adresses électroniques, numéros de téléphone.
- Données relatives à la formation suivie par l'étudiant :
  - Informations sur les modalités d'entrée et d'inscription dans l'enseignement supérieur ;
  - Informations sur les cursus suivis, sur les examens ou concours passés et sur les diplômes obtenus (le cas échéant, mobilité à l'étranger).

### **Source des données**

Le site s'appuie sur les données des systèmes d'informations de gestion de scolarité des établissements d'enseignement du supérieur

### **Personnes concernées**

- Etudiants inscrits ou diplômés dans l'enseignement supérieur

## **DESTINATAIRES DES DONNEES**

### **Catégories de destinataires**

- Agents habilités du SIES
- les services statistiques rattachés aux ministères qui assurent la tutelle d'établissements d'enseignement supérieur, dans la limite de leurs attributions, à l'exclusion des données relatives aux nom d'état civil, nom d'usage, prénoms, nationalité, lieu de naissance de l'étudiant ;
- les services statistiques académiques, à l'exclusion des données relatives aux nom d'état civil, nom d'usage, prénoms, lieu de naissance de l'étudiant ;
- les services des universités et des communautés d'universités et établissements (COMUE) chargés de l'observation statistique de la vie étudiante et l'observatoire nationale de la vie étudiante (OVE), après la signature d'une convention à cet effet avec le service statistique du ministère chargé de l'enseignement supérieur, à l'exclusion des données relatives aux nom d'état civil, nom d'usage, prénoms, nationalité, lieu de naissance de l'étudiant ;
- les organismes de recherche et les chercheurs qui ont conclu une convention avec le service statistique du ministère chargé de l'enseignement supérieur pour les seules données pertinentes au regard des finalités qu'ils poursuivent, après application d'un traitement rendant impossible l'identification directe ou indirecte des étudiants ;
- le centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ), pour réaliser et enrichir les enquêtes Générations, après la signature d'une convention avec le service statistique du ministère chargé de l'enseignement supérieur et sous réserve de

l'obtention du visa prévu à l'article 2 de la loi n°51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique.

### **DUREE DE CONSERVATION**

- durée maximale de quinze ans pour la finalité 1°
- Les données relatives aux nom d'état civil, nom d'usage, prénoms et lieu de naissance des étudiants sont conservées pendant une durée ne dépassant pas dix-huit mois pour la finalité 2°

### **DROITS DES PERSONNES SUR LES DONNEES LES CONCERNANT**

Les personnes concernées peuvent exercer les droits prévus à [l'article 85 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978](#) relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Elles peuvent accéder et obtenir copie des données les concernant ou les faire rectifier. Elles disposent également d'un droit à la limitation du traitement de leurs données.

#### **Exercer ses droits**

Pour toute autre information ou exercice de vos droits sur les traitements de données personnelles mis en œuvre par le SIES, vous pouvez contacter (avec copie de votre pièce d'identité en cas d'exercice de vos droits) [sise.droits@enseignementsup.gouv.fr](mailto:sise.droits@enseignementsup.gouv.fr).

*NOTA : le droit à l'effacement ne s'applique pas aux traitements d'intérêt public, ainsi que le droit d'opposition pour les traitements à finalité statistique d'intérêt public (articles 17-3-b et 21-6 du [règlement général sur la protection des données](#)).*

#### **Réclamation auprès de la Cnil**

Si vous estimez, même après avoir introduit une réclamation auprès du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, que vos droits en matière de protection des données à caractère personnel ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Cnil à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07. Dans le cadre de l'exercice de vos droits, vous devez justifier de votre identité par tout moyen. En cas de doute sur votre identité, les services chargés du droit d'accès et le délégué à la protection des données se réservent le droit de vous demander les informations supplémentaires qui leur apparaissent nécessaires, y compris la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature. »